



Droit des travailleurs indépendants

Par **Jean_luc**, le **26/04/2013** à **08:15**

Bonjour

Je suis travailleur indépendant et n'ayant aucune notion sur le titre, je sollicite des explications et aussi des références si vous en trouvez ! Mais, est-ce que ça existe d'abord parce que pour les autres, il y a par exemple le [CIF /DIF](#) mais également le droit de congé professionnel. Je vous remercie déjà.

Par **P.M.**, le **26/04/2013** à **14:05**

Bonjour,

Le travailleur indépendant est déjà en quelque sorte son propre employeur, Il ne peut donc avoir les mêmes droits que ceux attachés au statut de salarié...

Je vous propose [ce dossier](#)...

Par **Tiago**, le **29/04/2013** à **14:38**

Malheureusement, les travailleurs indépendants ne sont pas concernés ni par le DIF ni par le CIF.

Ils doivent payer par leur propre moyen s'ils sont obligés à suivre une formation.